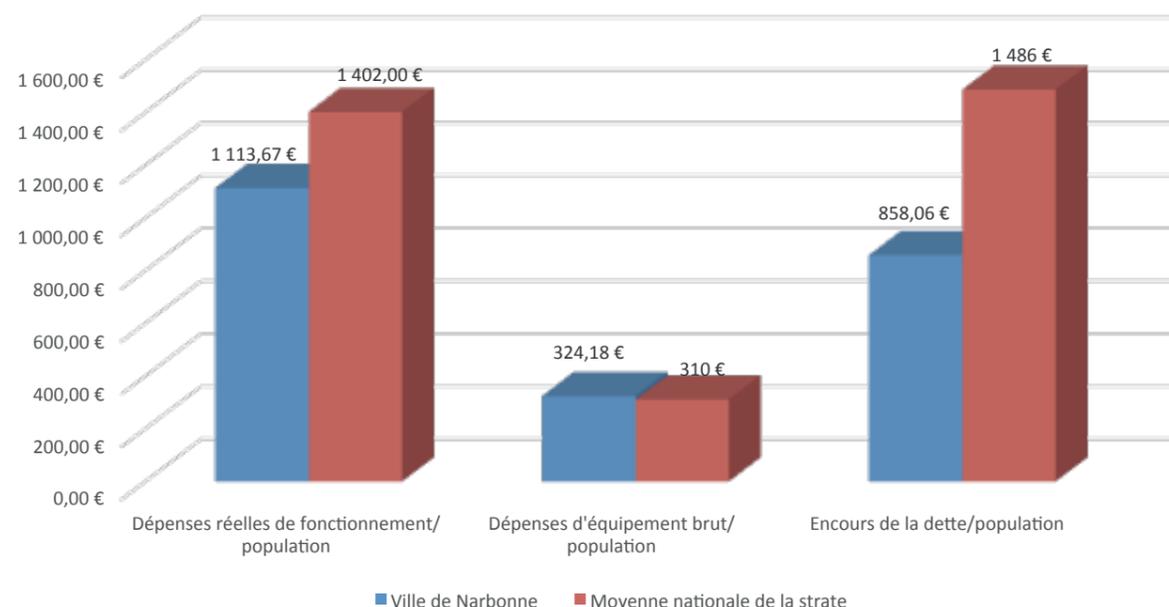


## Narbonne, bonne élève gestionnaire

Les principaux ratios financiers le prouvent : la Ville de Narbonne maîtrise ses dépenses tout en investissant pour sa population. Illustration en quelques chiffres :

Comparaison des ratios entre la Ville de Narbonne et la moyenne nationale de sa strate



## Budget 2017 : soutenir l'économie locale, améliorer le cadre de vie et préserver les ménages narbonnais



Le budget primitif de la Ville de Narbonne, présenté en conseil municipal ce mercredi 15 mars, est la concrétisation de la stratégie de l'équipe municipale menée par Maître Didier Mouly : engager un fort investissement au niveau local afin de soutenir l'économie du territoire, tout en préservant les ménages narbonnais de toute hausse d'impôt.

Plus de 19,5 millions d'euros de dépenses d'investissement sont donc prévus dans de nombreux domaines d'amélioration du quotidien des Narbonnais : espace public, patrimoine, équipements sportifs, éducation, nouvelle salle multimodale... Un niveau supérieur à celui de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, qui ne remet pas en cause l'engagement de ne pas augmenter les impôts, souscrite depuis le début du mandat de l'équipe municipale.

## Des dépenses d'investissement tournées vers l'avenir...

La Ville de Narbonne est un acteur essentiel pour améliorer le quotidien et le cadre de vie des Narbonnais. Engagée dans des actions de proximité, d'embellissement de l'espace public ou encore de sécurité, elle veille donc à mobiliser ses ressources, **de manière raisonnée et ambitieuse**.

Plus de 19,5 millions d'euros seront ainsi dépensés à ce titre. De l'argent qui permettra également de **soutenir l'économie locale**, en impulsant de nombreux chantiers et opérations qui permettront souvent de bénéficier aux acteurs du territoire.

### Les principaux postes de dépense

■ **Voirie : 6 M€.** Hormis l'entretien courant, cette somme permettra également de poursuivre le remplacement de **l'éclairage public** du mobilier urbain et la rénovation des rues et des réseaux d'eaux pluviales.



■ **Première tranche du grand projet : 5 M€.** La future salle multimodale est **un investissement structurant du territoire**, qui permettra de faire rayonner Narbonne dans toute la région, à travers l'accueil d'événements musicaux, sportifs ou de congrès.

■ **Education : 1,9 M€.** Les principaux chantiers concernent la dernière tranche de **modernisation de l'école Pierre-Brossolette**, la création d'une cantine à l'école Jean-Jaurès ou encore la restructuration de la crèche les Bouts'choux.



■ **Bâtiments : 1,6 M€** pour l'entretien des édifices communaux.

■ **Monuments historiques : 1,2 M€.** Les chantiers de restauration du cloître et de mise en sécurité électrique de la cathédrale se poursuivent.

■ **Espaces verts : 0,8 M€.** Outre le réaménagement du jardin des Vicomtes, la création de deux aires de remplissage et de lavage sont également prévues lors de l'exercice budgétaire.



■ **Equipements sportifs : 0,7 M€.** Une salle de réception pour la salle José-Nicolai est prévue, ainsi que la construction de stands de tir. L'entretien et l'amélioration des stades et gymnases sont aussi inscrits.

■ **Autres : 5,8 M€** concernent la poursuite des investissements 2016, la politique foncière, la culture, le développement durable, la santé, la sécurité, les NTIC...

## ... dans un contexte contraint

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales se poursuit : elles ont diminué de près de 240 000 € chaque année lors des deux derniers exercices budgétaires. Si les montants officiels de ces aides ne sont pas encore connus pour l'exercice 2017, ils devraient être marqués, encore une fois, par **une baisse significative**.

Illustration de cet effort : **la très faible augmentation des charges générales** : +0,47%, malgré de nombreuses revalorisations indiciaires dans de nombreux domaines (marchés publics, facture énergétique, etc.).

Cette gestion raisonnée des dépenses publiques permet ainsi de **ne pas pénaliser les ménages narbonnais**.



## Pas d'augmentation des impôts

Conformément à l'engagement pris par l'équipe municipale lors de son élection, les impôts locaux n'ont pas augmenté. Après une baisse d'un point en 2014, **les taux n'ont pas évolué depuis et n'augmenteront pas d'ici la fin du mandat**.

### Les trois taux d'imposition communaux :

- Taxe d'habitation : 11,33%
- Taxe foncière du bâti : 28,34%
- Taxe foncière du non bâti : 67,11%